
AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS

**Formulaire de demande de réparation morale et/ou d'indemnisation du dommage matériel
au sens de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions
(LAVI ; RS 312.5)**

et

**de la loi vaudoise d'application du 24 février 2009 de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide
aux victimes d'infractions (LVLAVI, RSV 312.41)**

Attention aux délais pour déposer une requête LAVI

Art. 25 LAVI

La victime et ses proches doivent introduire leurs demandes d'indemnisation et de réparation morale dans un délai de cinq ans à compter de la date de l'infraction ou du moment où ils ont eu connaissance de l'infraction ; à défaut, leurs prétentions sont périmées.

La victime peut introduire sa demande jusqu'au jour de ses 25 ans :

- a. en cas d'infraction au sens des art. 97, al. 2 du code pénal et art. 55, al. 2 du code pénal militaire du 13 juin 1927 ;*
- b. en cas de tentative d'assassinat dirigée contre un enfant de moins de seize ans.*

Si la victime ou ses proches ont fait valoir des prétentions civiles dans une procédure pénale avant l'échéance du délai prévu aux al. 1 et 2, ils peuvent introduire leur demande d'indemnisation ou de réparation morale dans le délai d'un an à compter du moment où la décision relative aux conclusions civiles ou le classement sont définitifs.

I. Informations concernant la personne requérante

1. Données personnelles de la personne requérante

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Sexe _____

Profession / Employeur _____

Etat civil célibataire marié(e) partenariat enregistré veuf/ve divorcé(e) séparé(e)

Lieu d'origine (ou pays d'origine pour les étrangers) _____

Permis (seul. pour les étrangers) C B L G N F S Autre _____

Rue et numéro _____

Code Postal et ville _____

Téléphone _____

2. Epoux / Epouse / Partenaire enregistré

Nom _____ Prénom _____

Rue et numéro _____

Code Postal et ville _____

Téléphone _____

3. Enfants vivant dans le même ménage que la personne requérante ou recevant des prestations d'entretien de cette dernière

Nom	Prénom	Date de naissance	En formation

4. Centre LAVI

Avez-vous pris contact avec un centre de consultation LAVI ?

non oui, lequel ? _____

Envoi d'une copie de la décision au Centre de consultation LAVI oui non

Nom du centre _____

Rue et numéro _____

Code postal et ville _____

(sans autorisation expresse, le centre de consultation LAVI ne recevra pas de copie de la décision)

5. Représentation

Est-ce que la personne requérante est représentée dans la procédure d'indemnisation et/ou de réparation morale ?

non

oui, par :

Nom _____ Prénom _____

Institution _____

Rue et numéro _____

Code Postal et ville _____

Téléphone _____

(joindre la procuration ou tout autre document justifiant de la représentation)

II. Infraction / Informations concernant l'auteur

A compléter uniquement s'il n'y a pas de plainte pénale et/ou de jugement pénal en annexe

1. Infraction

Genre d'infraction _____

Date de l'infraction _____

Lieu de commission de l'infraction _____

Description des faits

2. Auteur de l'infraction

inconnu

connu

Nom _____ Prénom _____

Rue et numéro _____

Code Postal et ville _____

3. Démarches pénales

Une plainte pénale ou une dénonciation ont-elles été déposées ?

oui, devant quelle autorité ? _____

non, pourquoi ? _____

4. Procédure pénale

Si oui (à la question 3), la procédure pénale est-elle en cours ?

non oui, auprès de qui ? _____

Un jugement / une ordonnance a-t-il / elle été rendu / e ?

non oui, par qui ? _____

Date _____

L'auteur a-t-il été condamné ?

non, pourquoi ? _____

oui, à quoi ? _____

(joindre le jugement pénal ou la plainte/dénonciation pénale en annexe à la présente requête)

III. Réparation morale et/ou indemnisation du dommage

En cas de lésions corporelles ou d'atteinte à l'intégrité psychique, il y a lieu de joindre un rapport médical qui en précise la gravité et renseigne sur le traitement nécessaire de même que sur les séquelles physiques et/ou psychiques. Il convient en particulier de mentionner, le cas échéant, la durée du séjour à l'hôpital, de décrire le processus de guérison et d'indiquer la durée et le degré (en %) d'une éventuelle incapacité de travail).

1. Réparation morale (art. 22ss LAVI)

Par *réparation morale*, on entend la somme d'argent que vous réclamez en raison du tort que l'infraction vous a occasionné, **indépendamment** du dommage que vous avez subi. Le montant de la réparation morale est limité à CHF 70'000.- pour les victimes directes et à CHF 35'000.- pour les proches (p. ex. parents d'une personne décédée).

Quel montant demandez-vous? _____

Motivation (quels sont les motifs justifiant la réparation morale demandée ?)

2. Indemnisation du dommage matériel (art. 19ss LAVI)

Quel montant demandez-vous? _____

Nature du dommage (perte de gain, perte de soutien, frais d'inhumation, frais pour prestations d'aide fournies par des tiers [après stabilisation de l'état de santé], ...)

(joindre toutes les pièces justificatives pour chaque poste du dommage mentionné)

3. Prétentions civiles

Avez-vous fait valoir vos prétentions en réparation morale ou en dommage matériel (v. ci-dessus) à l'encontre de l'auteur dans le cadre d'une procédure pénale ou civile?

oui, quel montant avez-vous demandé et, le cas échéant, quel montant vous a été accordé ?

tort moral CHF _____ accordé CHF _____

dommage matériel CHF _____ accordé CHF _____

(joindre toutes les pièces justificatives [jugement, ...])

non, pour quelles raisons ? _____

4. Subsidiarité des prestations LAVI

Avez-vous déjà obtenu de l'auteur de l'infraction ou d'un tiers (assurances, SUVA, etc.) des prestations à titre de réparation morale et/ou du dommage matériel ?

non

oui :

De qui (auteur, assurance, ...)	Réparation morale	Dommage matériel

Des démarches sont-elles en cours avec ces personnes / entités ?

oui, quel en est l'état ? _____

non, pourquoi ? _____

IV. Situation financière de la personne requérante

A remplir **uniquement** en cas de demande de réparation du dommage matériel.

Joindre toutes pièces justificatives mais au minimum :

fiche salaire, dernière décision de taxation et toutes pièces utiles à justifier les postes ci-dessous

A. Revenu (après l'infraction)

- I. Revenu d'une activité lucrative
 - a. dépendant
 - b. indépendant
 - c. revenu en nature
 - d. déductions assurances sociales obligatoires
 - e. déductions des frais d'acquisition

- II. Revenu provenant de la fortune
 - a. revenu de biens immobiliers
 - location, fermage, sous-location (montant brut)
 - valeur locative du propre logement (taxation fiscale)
 - b. Intérêts de dépôt d'épargne, titres, prêts, participations (intérêts, dividendes, etc.)

- III. Rentes, pension et autres prestations périodiques
 - a. rentes AVS/AI
 - caisse: _____
 - b. autres rentes ou pensions (LAA, assurance-militaire, caisse de pension, assurances sociales, étrangères, prestations de l'employeur, etc.)
 - c. indemnités journalières, des assurances contre les maladies, accidents, chômage, perte de gains ou invalidité
 - d. prestations de l'assurance-maladie en cas de séjour dans un home
 - e. allocations pour impotents AVS/AI/CNA ou d'une autre assurance

- IV. Prestations touchées en vertu d'un contrat d'entretien viager ou de toute autre convention analogue (bénéfices, droit d'habitation, etc.)

- V. Allocations familiales

- VI. Revenus auxquels l'intéressé a renoncé
- Date: _____

- VII. Pensions alimentaires du droit de famille

- VIII. Autres revenus

Sous-total I : _____

B. Déductions

- | | | |
|----|---|-------|
| 1. | Intérêts des dettes (privé, emprunt) | |
| 2. | Intérêts hypothécaires | |
| 3. | Frais d'entretien des bâtiments (taxation fiscale) | |
| 4. | Cotisations à la caisse-maladie (assurance de base +
assurance complémentaire pour séjour en chambre
commune) | |
| 5. | Cotisations à une assurance sur la vie, contre les
accidents ou invalidité | |
| 6. | Cotisations aux assurances sociales fédérales
AVS/AI/APG | |
| 7. | Frais justifiés pour séjour dans un home, frais de
médecin, dentiste, médicaments et soins infirmiers | |
| 8. | Pensions alimentaires versées en vertu du droit de
famille | |
| 9. | Frais supplémentaires d'entretien général résultant
de l'invalidité | |

Sous-total II

Total du revenu (I + II)

C. Fortune

- | | | |
|----|---|-------|
| 1. | Fortune selon dernière taxation fiscale | |
| 2. | Modifications depuis la dernière taxation fiscale | |
| 3. | Valeur en capital auquel l'intéressé a renoncé | |
| | Date: _____ | |
| | (réduction annuelle de Fr. 10'000.-) | |

Documents à joindre en annexe à la présente demande :

- Procuration ou tout autre document justifiant d'une éventuelle représentation de la personne requérante
- Dénonciation ou plainte pénale
- Ordonnance ou jugement pénal
- Toute pièce justifiant la somme réclamée à titre de réparation morale (rapport médical, ...)
- Toute pièce justifiant la somme réclamée à titre de dommage matériel
- Toutes pièces requises au point IV relatif à la situation financière de la personne requérante
- Dernières fiches salaires
- Dernière décision de taxation

Déclaration

La personne soussignée certifie avoir rempli le présent formulaire de manière complète et véridique et qu'elle ne dispose pas d'autres revenus ou fortune. Elle prend connaissance du fait qu'elle peut être tenue de fournir à l'autorité d'indemnisation LAVI d'autres informations et documents dont cette dernière pourrait avoir besoin pour statuer sur la demande (art. 15, al. 3 LVLAVI).

Lieu et date _____

Signature de la personne requérante ou de son représentant légal :

Formulaire à renvoyer, par poste uniquement, à l'adresse suivante :

Département des institutions et du territoire

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

Autorité d'indemnisation LAVI

Place du Château 1

1014 Lausanne